

Étaient présents :

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT — Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Secrétaire de séance :

Sandra BOUSQUET.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne, aménagements de sécurité sur la RD 1113 et curage des lits plantés de la STEP dans le cadre de l'action judiciaire engagée.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2016.

PARVIS AMBROISE CROIZAT

Le Maire rappelle qu'en raison des attentats de Paris le 13 novembre, l'inauguration du Parvis Ambroise Croizat devant l'école avait été annulée. Cette manifestation (11h30) aura lieu en suivant la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants (10h30) le 2 avril 2016.

AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES GITES

Lors de la réunion bilan annuelle prévue au contrat signé le délégataire a souhaité que sa compagne soit associée de façon officielle à la gestion des 5 gîtes car elle participé à leur rénovation et est impliquée dans la gestion quotidienne. Le Conseil donne son accord pour ajouter un co-délégataire par avenant au contrat de novembre et autorise le Maire à le signer.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Maire présente au Conseil les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur qui reprennent toutes les écritures de l'année 2015 et font apparaître les résultats qui vont déterminer les budgets 2016.

COMMUNE:

	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	<i>résultat</i>	<i>résultat reporté</i>	<i>résultat cumulé</i>
<i>section de fonctionnement</i>	1 111 102.27 €	1 256 013.98 €	144 911.71 €	40 667.16 €	185 578.87 €
<i>section d'investissement</i>	483 211.54 €	722 744.14 €	239 532.60 €	-294 865.06 €	-55 332.46 €

Ce résultat exceptionnel en cette période difficile pour les finances des communes est dû à la vente des maisons Généstine et Langlade (108.500 €), cet appauvrissement du patrimoine servant à financer le solde des travaux de l'école (emprunt relais à rembourser en juillet) et donc enrichissant à nouveau de patrimoine. Ainsi le résultat 2015 a pour effet de contraindre fortement le budget 2016 qui devra être très serré. Toutes les économies possibles seront appliquées et les investissements seront très limités voire impossibles. Devant cette situation très tendue et compte tenu de la poursuite de la baisse des dotations, le seul moyen structurel serait de réduire les frais de personnel mais les services rendus à la population s'en ressentiraient. Il faut donc travailler en profondeur le budget primitif 2016 et rester très vigilant pour éviter tout dérapage qui mettrait la commune en difficulté.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	<i>résultat</i>	<i>résultat reporté</i>	<i>résultat cumulé</i>
<i>section de fonctionnement</i>	77 921.99 €	74 337.68 €	-3 584.31 €	10 529.45 €	6 945.14 €
<i>section d'investissement</i>	29 872.55 €	54 499.58 €	24 627.03 €	71 179.89 €	95 806.92 €

Le déficit de fonctionnement est exceptionnel en raison des frais liés à l'action judiciaire pour la station d'épuration (frais d'avocat non prévus). L'important excédent cumulé de la section d'investissement est le résultat des amortissements annuels du réseau et des équipements.

CHAUFFERIE BOIS :

	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	<i>résultat</i>	<i>résultat reporté</i>	<i>résultat cumulé</i>
<i>section de fonctionnement</i>	46 607.96 €	54 636.98 €	8 029.02 €	48.48 €	8 077.50 €
<i>section d'investissement</i>	28 003.46 €	51 268.78 €	23 265.32 €	71 424.25 €	94 689.57 €

La section de fonctionnement est excédentaire mais avec une subvention du budget communal. Il s'agit là aussi (comme le service assainissement) d'un service industriel et commercial avec une nomenclature budgétaire particulière et dont le budget soit d'équilibrer grâce aux tarifs pratiqués. De ce fait le budget 2016 devra être monté sans cette subvention, l'effet du branchement du lotissement Le Graveyron ne rapportera pas encore assez pour équilibrer le tout. L'excédent d'investissement est du là aussi aux amortissements.

Globalement aucun des excédents cumulés ne couvre le remboursement du capital des emprunts ce qui réduit énormément la marge de manœuvre budgétaire déjà très diminuée par la diminution des dotations d'état. Chacun des comptes administratifs est adopté à l'unanimité des membres présents, le Maire étant sorti de la salle. Le Conseil adopte également les 3 comptes de gestion du receveur (percepteur) qui retracent les mêmes écritures et donc les mêmes résultats.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Le remboursement de l'emprunt relais (150.000 € en juillet) risque de mettre la trésorerie de la commune (commune aux 3 budgets) en difficulté temporairement bien qu'elle soit régulière et suffisante pour les dépenses courantes. Afin de faire face à cette importante sortie d'argent il est indispensable de prendre une ligne de trésorerie de 100.000 € et le Conseil retient la proposition de la Caisse d'Épargne (6 mois – EONIA + 1,30% - frais de dossier 250 € - commission de non utilisation 0,30% de la différence entre le montant et l'encours quotidien moyen).

RD 1113 AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental va procéder à la réfection de la couche de roulement de toute la RD 1113 sur la traversée de la Commune ce qui peut être l'occasion de prendre en compte les aménagements nécessaires à la sécurité en particulier pour limiter les problèmes de vitesse et d'accidents (comme récemment au carrefour de la Croix, route des Bords de Garonne). Le document examiné en Bureau Municipal est présenté au Conseil. Le Cabinet ESCANDE a réalisé un diagnostic de l'existant et fait des propositions d'aménagements sur les zones dangereuses. La limitation à 30 km/h mise en place en attendant devra être reprise avec la création d'une « zone 30 » dans le bourg avec des obstacles physiques pour réduire la vitesse et donner priorité aux piétons. L'ensemble du linéaire doit être traité mais peut-être en 2 tranches pour des raisons budgétaires : priorité au bourg (mairie, Castelnaud et la Croix), les entrées et sortie dans un 2ème temps. Le Conseil souhaite éviter les désagréments des expériences précédentes en particulier le bruit induit par le revêtement surtout dans le cœur du bourg où les immeubles font « caisse de résonance ». La solution de plateaux surélevés est validée là où il est indispensable de casser la vitesse des véhicules. Le

projet devra être soumis pour validation au Conseil Départemental et des subventions seront recherchées car les travaux ne pourront être financés par la Commune sans aide du Conseil Départemental, peut-être serait-il utile de rencontrer le Président. Il sera également demandé à bénéficiaire de la réserve parlementaire de la Députée.

CURAGE DES LITS PLANTÉS DE LA STATION D'ÉPURATION

Les services du Conseil Départemental ont fait un 1er chiffrage du coût des 2 solutions possibles : curage + épandage des boues (puisque l'analyse du SATESE permet cette hypothèse) OU curage + traitement des boues. Les coûts seraient les suivants :

SOLUTION n°1 : EPANDAGE DES BOUES EN TERRE AGRICOLE				SOLUTION n°2 : COMPOSTAGE DES BOUES EN CENTRE AGREE			
1) CURAGE DES BOUES	BPU	Quantité	Total	1) CURAGE DES BOUES	BPU	Quantité	Total
Amené et repli du matériel (forfait)	938.00	1.00	938.00 €	Amené et repli du matériel (forfait)	938.00	1.00	938.00 €
Technicien de chantier (€/j)	494.50	2.00	989.00 €	Technicien de chantier (€/j)	494.50	2.00	989.00 €
Mini-pelle 3,5 T (€/j)	319.40	2.00	638.80 €	Mini-pelle 3,5 T (€/j)	319.40	2.00	638.80 €
1 chargeur télescopique (€/j)	494.50	2.00	989.00 €	1 chargeur télescopique (€/j)	494.50	2.00	989.00 €
Total curage des boues			3 554.80 €	Total curage des boues			3 554.80 €
2) SUIVI AGRONOMIQUE		Quantité	Total	2) TRANSPORT VERS CENTRE AGREE		Quantité	Total
Analyse des sols avant / après épandage				Transport par 2 bennes (20 T/benne)	313.00	14.00	4 382.00 €
Analyse des boues				Total Transport au Centre			4 382.00 €
Suivi du chantier d'épandage				3) CENTRE DE TRAITEMENT		Quantité	Total
Total Suivi agronomique	3 000.00	1.00	3 000.00 €	Traitement des boues (€/tonne)	53.52	545.00	29 168.40 €
3) TRANSPORT ET EPANDAGE		Quantité	Total	Total Traitement des boues			29 168.40 €
Epandage (€/m3)	16.00	545.00	8 720.00 €	TOTAL COMPOSTAGE			37 105.20 €
Total Transport et épandage			8 720.00 €				

Au vu de ces chiffres le Conseil choisit a priori la solution de l'épandage et mandate Francis DUSSIOLS pour réactiver le plan d'épandage de 2008 auprès des services de la Police de l'Eau (DDTM) et des 3 agriculteurs qui avaient donné leur accord à l'époque. En fonction de l'avancement de ces démarches l'expert désigné par le Tribunal décidera s'il doit demander une prolongation du délai d'expertise.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

La Loi NOTRe modifie les règles de répartitions des sièges au sein des syndicats à la carte ce qui est le cas du SDEEG en particulier sur les délégués des Métropoles. Cela nécessite une modification des statuts que chaque commune adhérente doit valider. Le Conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

- ✓ **CHAUFFERIE BOIS**: le SIPHEM a mis en place une instance de réflexion sur la création d'une structure juridique pour gérer techniquement les chaufferies bois du Sud Gironde au moins sur des questions clés comme l'approvisionnement en bois et la pérennisation d'une filière locale. La solution pourrait être une société publique locale avec participation du fournisseur privé actuel. Le Maire et le Directeur de la Régie Multitechnique de La Réole sont chargés d'animer ce groupe de travail.

- ✓ FUSION DES CDC: le Maire informe le Conseil des derniers développements de ce dossier en attendant la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 7 mars prochain. Le débat s'engage sur les tractations dont la presse s'est fait l'écho.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h.